

ACTIVITE BATIMENT ET EQUIPEMENTS PUBLICS

2.1 Bâtiment : Personnel et matériel minimum requis

Qualifications		Tranches				
		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Bâtiments et équipements publics	Personnel minimum requis	Un Cadre Administratif	Un Cadre Administratif	Un Cadre Administratif	Un Cadre Administratif	Un Cadre administratif
		Un Technicien Génie civil	Un Technicien Génie civil	Un Technicien Génie civil	Un Technicien Génie civil	Un Technicien Génie civil
			Un Technicien Supérieur Génie civil	Un Technicien Supérieur Génie civil	Un Technicien Supérieur Génie civil	Deux Techniciens Supérieur Génie civil
				Un Technicien Supérieur Electricité	Un Technicien Supérieur Electricité	Un Technicien Supérieur Electricité
				Un Ingénieur Génie civil	Un Ingénieur Génie civil	Un Ingénieur Génie civil
					Un Ingénieur Electricité	Un Ingénieur Electricité
	Matériel minimum requis	Un Camionnettes type Pick-up	Un Camionnettes type Pick-up	Un Camionnettes type Pick-up	Deux Camionnettes type Pick-up	Deux Camionnettes type Pick-up
		Une Bétonnières 100 l	Deux Bétonnières 100 l	Un Camions benes	Deux Camions benes	Quatre Camions benes
		Un Compacteur de sol manuel vibrant	Une Bétonnières 200 l	Deux Bétonnières 100 l	Deux Bétonnières 100 l	Deux Bétonnières 100 l
		Un Vibreur ou vibreur béton avec aiguilles	Un Compacteur de sol manuel vibrant	Deux Bétonnières 200 l	Deux Bétonnières 200 l	Deux Bétonnières 200 l
		Une Plaque vibrante	Deux Rouleau compacteur à guidage manuel	Une Bétonnières ≥ 350 l	Deux Bétonnières ≥ 350 l	Quatre Bétonnières ≥ 350 l

		Deux Vibrateurs ou vibreurs béton avec aiguilles	Deux Compacteurs de sol manuels vibrants	Deux Compacteurs de sol manuels vibrants	Deux Compacteurs de sol manuels vibrants
		Une Plaque vibrante	Deux Rouleau compacteur à guidage manuel	Deux Rouleau compacteur à guidage manuel	Deux Rouleau compacteur à guidage manuel
			Deux Vibrateurs ou vibreurs béton avec aiguilles	Deux Vibrateurs ou vibreurs béton avec aiguilles	Deux Vibrateurs ou vibreurs béton avec aiguilles
			Deux Plaques vibrantes	Deux Plaques vibrantes	Plaques vibrantes
				Un Groupe électrogène	Une Centrale à béton
					Deux Camions Malaxeurs
					Une Pompe à béton
					Deux Groupes électrogènes

1.2 Bâtiment : Calcul de l'indice global - Classes et seuils maximum de soumission

Indice global somme 1 + 2 +3 =	Conditions de recevabilité de dossier : L'entreprise devra avoir le Personnel et le Matériel requis pour la tranche considérée		Classes	Intervalles de Soumission (MRU)	
	Personnel	Matériel		Milliers MRU	
08 à 23	<i>Personnel Tranche 1 (2 pts)</i>	<i>Matériel Tranche 1 (2,75 pts)</i>	Bat 1	Seuil passation marché < X ≤ 8 000	
24 à 44	<i>Personnel Tranche 2 (4 pts)</i>	<i>Matériel Tranche 2 (5,5 pts)</i>	Bat 2	8 000 < X ≤ 20 000	
45 à 70	<i>Personnel Tranche 3 (10 pts)</i>	<i>Matériel Tranche 3 (9 pts)</i>	Bat 3	20 000 < X ≤ 40 000	
71 à 91	<i>Personnel Tranche 4 (13 pts)</i>	<i>Matériel Tranche 4 (12 pts)</i>	Bat 4	40 000 < X ≤ 80 000	
Sup à 91	<i>Personnel Tranche 5 (15 pts)</i>	<i>Matériel Tranche 5 (20 pts)</i>	Bat 5	Sup 80 000	

1.3 Bâtiment : Qualification bâtiment et équipements publics (toutes classes) :

- i) Constructions tout corps d'état
- ii) Travaux spécifiques liés à :
 - *Terrassements généraux*
 - *Ouvrages en béton, béton armé et maçonnerie en pierres, blocs ou plâtre*
 - *Ouvrage en acier*
 - *Menuiserie Bois - Charpente*
 - *Menuiserie métallique, aluminium et en pvc*
 - *Ascenseurs - Monte-charge*
 - *Plomberie - Assainissement - Chauffage - Climatisation*
 - *Électricité - Téléphone - Sonorisation - sécurité incendie -*
 - *Faux planchers - faux plafonds - toitures et charpentes*
 - *Peinture - Vitrerie*
 - *Revêtements de sol et muraux - Etanchéité - Isolation*
 - *Taille et pose de revêtements en pierre*
- iii) Travaux de réparation des structures et de reprise en sous-œuvre.
- iv) Travaux de réhabilitation
- v) Travaux de rénovation

